



321^e RÉUNION (RÉGULIÈRE)

LE 9 AVRIL 2026

RÉUNION VIRTUELLE

PRÉSENCES

MEMBRES ÉLUS :	Racette, Diane - présidente	Rive-Sud	
	deViller, Clyde - v.prés. par intérim	Argyle	
	Arsenault, Jeff	Halifax	
	Babin, Denise	Argyle	
	Burke-Saulnier, Andrea	Clare	<i>arrive à 17 h 35</i>
	Charland, Clermont	Victoria-Cap Breton	
	Clément-Fraser, Francine	Antigonish	
	Comeau, Michel	Clare	
	Haché, Philippe	Inverness	<i>arrive à 19 h 15</i>
	Howlett, Katherine	Halifax	
	Lavigne, Hélène	Annapolis	
	Samson, Blair	Richmond	

ABSENCE MOTIVÉE : Hinton, Jessica - v-présidente Truro

PERSONNEL :

Collette, Michel	directeur général
d'Entremont, Renaud	trésorier
Goud, Audrée-Maude	secrétaire corporative

Jeudi 9 avril 2026

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE DU CONSEIL

Vérification du quorum

À 17 h 30 la présidente ouvre la réunion régulière du Conseil. Audrée-Maude Goud agit à titre de secrétaire d'assemblée et confirme qu'il y a quorum.

2. RECONNAISSANCE CULTURELLEMENT RESPECTUEUSE DU TERRITOIRE MI'KMAW

La présidente fait la lecture de la déclaration de reconnaissance culturellement respectueuse du territoire Mi'kmaw.

3. MOMENT DE SILENCE

3.1. MOMENT DE SILENCE EN MÉMOIRE DE MONSIEUR MARC DEVEAU

Les conseillers et conseillères observent un moment de silence en mémoire de Monsieur Marc Deveau, directeur du secteur de l'apprentissage et des services inclusifs.

3.2. MOMENT DE SILENCE EN MÉMOIRE DE MADAME LINE POTVIN

Les conseillers et conseillères observent un moment de silence en mémoire de Madame Line Potvin, concierge 1 à l'École du Carrefour du Grand-Havre.

3.3. MOMENT DE SILENCE EN MÉMOIRE DE MADAME KELLY PORTER

Les conseillers et conseillères observent un moment de silence en mémoire de Madame Kelly Porter, éducatrice principale à la petite enfance à l'École des Beaux-Marais.

Andrea Burke-Saulnier arrive et sa présence est prise en compte dans le quorum.

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La présidente propose un léger ajustement à l'ordre des travaux afin que les points 14. *Comité à huis clos*, 15. *Fin du comité à huis clos*, et 16. *Rapport du comité à huis clos* soient traités après le point 11. *Rapports d'activités*.

Clyde deViller, appuyé par Katherine Howlett, propose d'adopter l'ordre du jour tel que modifié. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

5. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

Néant.

6. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

6.1. Réunion 320 (régulière), École secondaire du Sommet

Denise Babin, appuyée par Michel Comeau, propose d'adopter le procès-verbal de la réunion régulière du 28 février 2026. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

7. RÉOLUTIONS EN BLOC

7.1. SUIVI AUX RÉOLUTIONS 320

7.2. CORRESPONDANCE

7.3. CONGRÈS 2026

7.4. RAPPORT CG U. STE-ANNE

7.5. RAPPORT COMITÉ ÉDUCATION

Résolution 321-01

Francine Clément-Fraser, appuyée par Clermont Charland, propose que le Conseil approuve les résolutions en bloc dans les formes présentées, y compris la réception de l'information fournie dans les rapports et les autres documents inscrits dans les résolutions en bloc.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

8. PRÉSENTATION DU PUBLIC – COMITÉ CONSULTATIF JEUNESSE (CCJ)

Liam Mailman et Myriam Souhi se joignent à la réunion.

Les élèves Liam Mailman et Myriam Souhi du Comité consultatif jeunesse (CCJ) font une présentation portant sur leur rapport, *L'insécurité linguistique vue par les élèves*. La présentation comprend, entre autres, les enjeux identifiés de l'insécurité linguistique, ce que le CCJ constate, leurs recommandations, ainsi qu'un projet proposé.

Les membres procèdent à une période de questions de clarifications suivant la présentation.

La présidente les remercie de leur présentation devant le Conseil.

Liam Mailman et Myriam Souhi quittent la réunion.

9. MISE À JOUR – L'ESSOR DE LA FRANCOPHONIE EN NOUVELLE-ÉCOSSE

Le directeur général indique que le comité tripartite entre le CSAP, le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, et l'Office des Affaires acadiennes pour traiter les enjeux soulevés du rapport *L'essor de la francophonie en Nouvelle-Écosse* s'est rencontré à deux reprises depuis la dernière rencontre du Conseil du 28 février 2026 et se rencontrera de nouveau le 16 avril 2026. Il précise que les conversations se poursuivent pour faire avancer ce dossier.

10. AFFAIRES DU CONSEIL

10.1. COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES 2026-2027

Le trésorier indique que le 23 février 2026, le Conseil a reçu une lettre du ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance concernant le budget provincial *Défendre la Nouvelle-Écosse*. Il précise que le budget préliminaire prévoyait des réductions de 1,408 million. À la lumière d'informations supplémentaires liées à l'unicité du CSAP, ce montant a été ajusté à 1,352 million.

Le 18 mars 2026, le Conseil a reçu une deuxième lettre du ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance demandant d'expliquer comment le CSAP compte atteindre l'objectif de réduction budgétaire par le 13 avril 2026.

Le trésorier présente le plan de l'administration pour atteindre l'objectif budgétaire demandé. Le plan comprend deux volets, dont une restructuration administrative/écoles ainsi que des économies non-salariales. (Annexe I)

La restructuration administrative/écoles vise un alignement avec le Plan stratégique *Innovons ensemble vers 2030*, à répondre aux besoins d'un système éducatif en évolution, et comprend les axes de travail prioritaires suivants :

- + Opérationnalisation des changements pour 2026-2027
- + Redistribution des ressources en fonction des priorités du Conseil
- + Focus sur la littératie
- + Déploiement de la réponse à l'intervention (RàI)
- + Renforcement des pratiques d'enseignement efficace

Les économies non-salariales comprennent des réductions dans les catégories suivantes :

- + Déplacement – administration
- + Téléphones – lignes terrestres (10 %)
- + Opération
- + Direction générale
- + Renouvellement d'équipement technologique
- + Fournitures et matériaux
- + Dépenses du Conseil élu.

Il est précisé que l'article 69 de la *Education Act (2018)* prévoit un délai de 90 jours suivant la réception de la feuille de profil officielle pour la soumission du budget, élément qui ne semble pas avoir été pris en compte dans la demande ministérielle cette année.

Dans ce contexte et dans l'attente de la réception de la feuille de profil officielle, les membres procèdent à la résolution suivante.

Résolution 321-02

Dans l'attente de la réception de la feuille de profil officielle, Michel Comeau, appuyé par Andrea Burke-Saulnier, propose que le Conseil approuve, en principe, le plan de réduction budgétaire en réponse aux compressions budgétaires prévues pour l'année 2026-2027.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Le Conseil souligne toutefois que pour les exercices à venir, le Conseil cherche à ce que le cadre établi dans la *Education Act (2018)* soit reflété dans les démarches.

10.2. DATES DES RÉUNIONS 2026-2027

La présidente précise que, conformément au plan adopté en réponse aux réductions budgétaires, il y a trois réunions régulières prévues en virtuelle en 2026-2027.

Un membre souligne ne pas être en faveur des réunions virtuelles.

Résolution 321-03

Hélène Lavigne, appuyée par Denise Babin, propose que le Conseil adopte les dates suivantes pour les rencontres régulières 2026-2027 du CSAP : 26 septembre 2026 / 7 novembre 2026 / 10 décembre 2026 / 23 janvier 2027 / 27 février 2027 / 8 avril 2027 / 15 mai 2027 / 19 juin 2027.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES VOIX.

10.3. EXPLORATION DE POSSIBILITÉ D'AJOUTER LES NIVEAUX 10, 11, ET 12 À LA NOUVELLE ÉCOLE MER ET MONDE

À la rencontre du 28 février 2026, un membre avait demandé d'ajouter les niveaux 10, 11, et 12 à la nouvelle École Mer et Monde dès septembre 2026. La présidente avait indiqué qu'il était nécessaire d'obtenir plus d'information de l'administration dans le but de bien connaître les impacts associés afin que le Conseil puisse prendre une décision éclairée.

La présidente prend un moment pour présenter ses excuses au Conseil pour avoir indiqué, lors de la rencontre précédente, que le directeur général produirait un rapport pour la réunion d'avril sans avoir préalablement confirmé, par motion ou par consensus, l'accord du Conseil. Elle rappelle qu'aucun membre du Conseil, y compris la présidence, ne peut demander un rapport au directeur général à titre individuel et que seule une décision du Conseil, en tant qu'instance collective, permet une telle demande. Elle souligne l'importance de cette procédure et remercie le directeur général pour le travail effectué.

Afin de faire avancer ce dossier, la présidente propose que le Conseil soit en saisi de la question avant de procéder avec la présentation des informations du directeur général et les délibérations du Conseil en vue du traitement de la motion.

Jeff Arsenault présente sa motion afin que le Conseil soit en saisi :

Jeff Arsenault, appuyé par Clyde deViller, propose que le CSAP approuve l'ajout des niveaux 10, 11, et 12 à la nouvelle École Mer et Monde qui ouvrira en septembre 2026.

Les membres reçoivent une analyse de l'administration qui démontre des contraintes importantes, tant sur le plan des infrastructures que sur les plans organisationnel, opérationnel et syndical pour l'année scolaire 2026-2027. Dans le contexte actuel, ces contraintes limitent la capacité du CSAP à implanter ces niveaux de manière viable et à offrir une expérience éducative pleinement adaptée aux élèves du secondaire. L'administration recommande de ne pas procéder à l'ajout des niveaux de la 10^e à la 12^e année pour l'année scolaire 2026-2027. Il est toutefois recommandé de poursuivre la réflexion et de réexaminer cette possibilité pour l'année scolaire 2027-2028.

Les membres procèdent à se rendre en comité à huis clos afin de recevoir de l'information confidentielle du comité tripartite entre le CSAP, le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, et l'Office des Affaires acadiennes qui a comme mandat d'examiner des pistes d'actions concrètes et de formuler des recommandations pour répondre aux enjeux soulevés dans le rapport *L'essor de la francophonie en Nouvelle-Écosse*.

Katherine Howlett, appuyée par Michel Comeau, propose que le Conseil se réunisse à huis clos. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Blair Samson, appuyé par Andrea Burke-Saulnier, propose de mettre fin au huis clos et de retourner en assemblée régulière. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

À la reprise de la réunion délibérante, Blair Samson n'est pas de retour.

Philippe Haché arrive et sa présence est prise en compte dans le quorum.

La présidente indique que la motion proposée est une bonne motion et que ce serait important pour le Conseil de ne pas la perdre.

Elle précise que le Conseil sait que plusieurs familles quittent l'École Mer et Monde dans l'absence d'une école secondaire sur la péninsule et qu'il est donc important de trouver une solution.

Considérant les informations contenues dans le rapport administratif qui confirment qu'il n'est pas viable d'ajouter les niveaux 10, 11, et 12 pour l'année scolaire 2026-2027 à la nouvelle École Mer et Monde; et considérant les informations confidentielles partagées du comité tripartite, la présidente demande si le Conseil considèrerait déposer la motion sur table afin d'obtenir les informations nécessaires découlant du travail qui achève du comité tripartite.

Elle précise que si le Conseil procédait ainsi, il serait important d'assurer que la motion soit considérée suffisamment tôt en prévision de l'année scolaire 2027-2028.

Le directeur général confirme qu'il aura plus d'information pour le Conseil à l'automne 2026.

Les membres sont d'accord de déposer la motion sur table, ce qui mène à la résolution suivante.

**Blair Samson n'est pas présent lors du vote. La prochaine motion est alors adoptée à la majorité des voix, conformément à l'article 6.32 (b) du Règlement intérieur du Conseil.*

Résolution 321-04

Jeff Arsenault, appuyé par Clyde deViller, propose que le CSAP approuve l'ajout des niveaux 10, 11, et 12 à la nouvelle École Mer et Monde qui ouvrira en septembre 2026.

Considérant les informations contenues dans le rapport administratif qui confirment qu'il n'est pas viable d'ajouter les niveaux 10, 11, et 12 pour l'année scolaire 2026-2027 à la nouvelle École Mer et Monde;

Considérant les informations confidentielles partagées du comité tripartite,

Katherine Howlett, appuyée par Michel Comeau, propose que le Conseil dépose la motion sur table afin d'obtenir les informations nécessaires découlant du travail qui achève du comité tripartite, tout en assurant qu'elle soit considérée suffisamment tôt en prévision de l'année scolaire 2027-2028.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES VOIX*.

Blair Samson est de retour à la réunion délibérante.

11. RAPPORTS D'ACTIVITÉS

11.1. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Le rapport est déposé.

11.2. RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le rapport est déposé.

11.3. RAPPORT DU TRÉSORIER

Le rapport est déposé.

12. COMITÉ À HUIS CLOS

Denise Babin, appuyée par Hélène Lavigne, propose que le Conseil se réunisse à huis clos. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

13. FIN DU COMITÉ À HUIS CLOS

Philippe Haché, appuyé par Francine Clément-Fraser, propose de mettre fin au huis clos et de retourner en assemblée régulière. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Katherine Howlett, appuyée par Philippe Haché, propose de prolonger la réunion de trente (30) minutes, conformément à l'article 4.01 (e) du Règlement intérieur. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

14. RAPPORT DU COMITÉ À HUIS CLOS

Le vice-président par intérim indique que le Conseil a reçu de l'information sur les cas confidentiels 2026-05 et 2026-06, ainsi que les cas personnels 2026-03P et 2026-04P.

Il y a deux recommandations du comité à huis clos.

Résolution 321-05

Philippe Haché, appuyé par Katherine Howlett, propose que le Conseil accepte la recommandation du comité à huis clos dans le cas confidentiel 2026-06.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Résolution 321-06

Francine Clément-Fraser, appuyée par Hélène Lavigne, propose que le Conseil accepte la recommandation du comité à huis clos dans le cas personnel 2026-04P.

Jeff Arsenault demande un vote enregistré.

Votes positifs : Jeff Arsenault, Denise Babin, Andrea Burke-Saulnier, Clermont Charland, Francine Clément-Fraser, Michel Comeau, Clyde deViller, Philippe Haché, Hélène Lavigne, Diane Racette, Blair Samson

Votes négatifs : Katherine Howlett

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES VOIX.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES MEMBRES

La présidente demande si les membres ont des questions ou des commentaires qu'ils souhaitent poser à ce temps. Alternativement, elle indique que les membres peuvent également attendre et envoyer des questions par courriel, comme est la pratique en avance des réunions du Conseil.

16. AVIS DE MOTION

16.1. MISE À JOUR TRIMESTRIELLE – DÉPISTAGE EN LITTÉRATIE

Lors de la réunion régulière du 21 février 2026, Jessica Hinton avait donné un avis de motion et avait indiqué qu'elle serait absente à la présente réunion. Andrea Burke-Saulnier avait accepté de présenter la motion dans son absence.

Andrea Burke-Saulnier présente alors la motion de Jessica Hinton telle que formulée ci-dessous.

Résolution 321-07

Afin de poursuivre le suivi du progrès des élèves, Andrea Burke-Saulnier, appuyée par Michel Comeau, propose que l'administration fournisse au Conseil des mises à jour approximativement tous les trois mois sur le pourcentage d'élèves de la maternelle, 1^{re}, 2^e, 3^e, et 4^e année qui répondent ou ne répondent pas aux attentes en matière de connaissances et d'habiletés de base en littératie. À la discrétion de la Direction générale, des données pour la 5^e, 6^e, 7^e, ou la 8^e année pourraient également être présentées lorsque des tendances émergentes méritent l'attention du Conseil. Ces données visent à appuyer prioritairement le développement de la lecture ainsi que l'identification et la mise en œuvre de stratégies adaptées pour répondre aux besoins des élèves en littératie. Cette initiative sera révisée durant la première année du prochain plan stratégique.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

17. PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL

La prochaine réunion régulière est prévue le 9 mai 2026 en format virtuel.

18. LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 45, les points à l'ordre du jour ayant été traités, Philippe Haché propose de lever la séance.

Diane Racette, présidente

Audrée-Maude Goud, secrétaire corporative



Conseil scolaire
acadien provincial

Plan de compressions budgétaires 2026-2027

Présenté virtuellement le 9 avril 2026



Conseil scolaire
acadien provincial

Contexte

Le 23 février 2026, nous avons reçu une lettre du ministre de l'Éducation et du développement de la petite enfance concernant le budget provincial *Défendre la Nouvelle-Écosse*.



L'objectif du budget préliminaire comprenait des réductions de 1,408 million de dollars. À la lumière d'informations supplémentaires concernant l'unicité du CSAP, ce montant a été ajusté à 1,352 million de dollars. Nous sommes toujours en attente de la lettre officielle.



Le 18 mars 2026, nous avons reçu une deuxième lettre du ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance. Cette lettre nous demande d'expliquer comment nous comptons atteindre l'objectif budgétaire, avec une date butoir fixée au 13 avril 2026.

Loi sur l'Éducation (2018)

État des recettes et dépenses estimatives

Article 69) Dans les 90 jours suivant la réception de l'énoncé du ministre en vertu de l'article 67, un organisme d'éducation doit préparer, dans la forme prescrite par le ministre, un état de toutes les recettes et dépenses estimatives pour le programme et les services d'éducation proposés par l'organisme d'éducation.



Le CSAP n'a pas encore reçu la correspondance officielle concernant la feuille profil. Les travaux budgétaires se poursuivent donc avec prudence.

Restructuration administrative/écoles



Démarche en cours

- Travaux amorcés en octobre 2025, poursuivis de façon soutenue
- Comité (DG, DR, RH, coordonnateurs) réuni à 8 reprises
- Approche collaborative et évolutive ancré dans la recherche et les données

Axes de travail prioritaires

- Opérationnalisation des changements pour 2026-2027
- Redistribution des ressources en fonction des priorités du Conseil
- Focus sur la littératie
- Déploiement de la réponse à l'intervention (RàI)
- Renforcement des pratiques d'enseignement efficace

Visée

- Alignement avec *Innovons ensemble vers 2030*
- Réponse aux besoins d'un système éducatif en évolution



Conseil scolaire
acadien provincial

Retombé de la restructuration des ETPs

- **RÉDUCTIONS ETPs (approximatif):**

	ETP	Salaires/poste	Économies 26-27	Économies annualisés	Fiscale/ scolaire
Consultant(e) -diversité, équité et inclusion	1	107 500 \$	107 500 \$	107 500 \$	fiscale
Technopédagogie - concepteur/trice	1	118 000 \$	118 000 \$	118 000 \$	fiscale
Conseiller/ère en informatique	1	76 000 \$	76 000 \$	76 000 \$	fiscale
Consultant(e) en littératie	1	108 500 \$	72 500 \$	108 500 \$	scolaire
Spécialiste du soutien pour l'assiduité	1	107 500 \$	72 000 \$	107 500 \$	scolaire
Responsables Écoles Plus	2	90 000 \$	120 000 \$	180 000 \$	scolaire
Mentors en soutien aux élèves	5.5	91 000 \$	333 500 \$	500 500 \$	scolaire
Coordonnateur/trice - intégration des technologies	0.5	122 000 \$	41 000 \$	61 000 \$	scolaire
Suppléant(e) flottants (Contrat terme)	3	90 000 \$	180 000 \$	270 000 \$	scolaire
Ajustement - Modèle RAI	3	90 000 \$	180 000 \$	270 000 \$	scolaire
TOTAL =	19	1 000 500 \$	1 300 500 \$	1 799 000 \$	

*Fiscal = 12 mois d'économies (avril à mars) **Scolaire = 8 mois d'économies (août à mars)

Retombé de la restructuration des ETPs

- AJOUTS ETPs (approximatif):

	ETP	Salaires/poste	Coûts 26-27	Coûts annualisés	Fiscale/ scolaire	
Agent(e) de communication	1	30 000 \$	20 000 \$		scolaire	*Approuvé par le conseil - 2025
Coordonnateur/trice RH	1	120 500 \$	80 500 \$	120 500 \$	scolaire	*Approuvé par le conseil - 2025
Responsable des technologies informatiques	1	90 000 \$	60 000 \$	90 000 \$	scolaire	
Intervenant(e) en soutien aux élèves	11	56 700 \$	416 000 \$	624 000 \$	scolaire	*Approuvé par le conseil - 2026
TOTAL =	14	297 200 \$	576 500 \$	834 500 \$		
		*Fiscal = 12 mois d'économies (avril à mars)		**Scolaire = 8 mois d'économies (août à mars)		



Conseil scolaire
acadien provincial

Retombé de la restructuration des ETPs

- **SOMMAIRE des réductions et ajouts (approximatif):**

	ETP	Salaires/poste	2026-2027 fiscale	Annualisés
Économies total =	19	1 000 500 \$	1 300 500 \$	1 799 000 \$
Coûts total =	14	297 200 \$	576 500 \$	834 500 \$
Économies anticipées =			724 000 \$	964 500 \$



Conseil scolaire
acadien provincial

Plan pour les économies non-salariales

- **RÉDUCTIONS (approximatif):**

	Économies 26-27	Économies annualisés
Déplacement - administration	75 000 \$	
Téléphones - lignes terrestres (10%)	8 000 \$	10 000 \$
Opération	50 000 \$	
Direction Générale	15 000 \$	
Techno - renouvellement d'équipement	430 000 \$	
Fournitures et matériaux	25 000 \$	
Conseil	25 000 \$	
Économies anticipées =	628 000 \$	10 000 \$



Conseil scolaire
acadien provincial

Sommaire

- Les économies anticipées liées à la restructuration des ETPs, ainsi que le plan pour les coûts non salariaux, répondent à la demande du ministre en fonction de l'objectif budgétaire reçu.

	2026-2027 fiscale
Économies anticipées ETPs =	724 000 \$
Économies anticipées charges opérationnelles =	628 000 \$
Objectif budgétaire (économies) =	1 352 000 \$